MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 106
Juillet 2020

Amif

FOCUS SUR

Les communes d'Ile-de-France dans la tempête Covid-19

MUNICIPALES
L'analyse des résultats par Martial Foucault, directeur du Cevipof

ENQUÊTES
Les conséquences du Covid-19 sur les communes d'Ile-de-France

NOUVEAU GUIDE
« Être maire, bien démarrer son mandat »

Les Promoteurs
du Grand Paris

L'ALTERNATIVE
POUR VOS
GRANDS PROJETS

UN GROUPEMENT DE 6 SOCIÉTÉS FRANCILIENNES INDÉPENDANTES
UNE OFFRE IMMOBILIÈRE MULTI-PRODUITS ET PLURIDISCIPLINAIRE
POUR UNE RÉPONSE GLOBALE ET HARMONIEUSE À TOUT PROJET D'AMÉNAGEMENT

Voisins-le-Bretonneux - ÉCOQUARTIER ZAC de la REMISE
un appel d'offre remporté par Les Promoteurs du Grand Paris

BÉCARRÉ · Bricqueville · CIBEX · MDH PROMOTION · PARIS OUEST PROMOTION · PIERRE ETOILE

Les Promoteurs du Grand Paris

Les Promoteurs du Grand Paris – 2 rue de Penthièvre 75008 PARIS
contact@lespromoteursdugrandparis.com - www.lespromoteursdugrandparis.com

Tour d'horizon

6 Les collectivités locales, ça vous concerne

8 **Le regard de la Banque des Territoires**
Le Fonds Résilience Île-de-France & Collectivités : la Banque des Territoires, partenaire de 70 collectivités mobilisées pour les entreprises franciliennes

9 **Fin de l'état d'urgence sanitaire : ce qui va changer**

10 **Note de lecture**
" En immersion " : Enquête sur une société confinée

12 **Les grands entretiens du MIF**
Martial Foucault, directeur du Cevipof :
" Aucune raison juridique n'empêche l'idée d'un quorum démocratique "

Regard sur

11 **Fiche juridique**
Municipales : les maires, leurs adjoints et leurs collaborateurs doivent déclarer leur patrimoine et leurs intérêts auprès de la Haute Autorité dans un délai de deux mois après leur entrée en fonctions

Vie de l'AMIF

18 **Pendant la crise sanitaire, l'AMIF a su se réinventer et s'adapter**
Solidarité, créativité, disponibilité, et détermination pour faire face à la crise sanitaire

20 **La lutte contre le Covid-19 n'a pas de prix, mais elle a un coût pour les communes franciliennes**

22 **Autorisations d'urbanisme pendant la crise du Covid-19 : l'enquête exclusive de l'AMIF**

24 **Lutte contre l'isolement des personnes âgées**
Entretien avec Jérôme Guedj

28 **La vie très active de l'AMIF pendant le confinement**
Plus de 1 000 participants aux visioconférences et aux webinaires de l'AMIF !

30 **L'agenda de la rentrée 2020 de l'AMIF**

31 **" Être maire, bien démarrer son mandat "**
Le nouveau guide de l'AMIF pour accompagner les élus en début de mandature

32 **La commission Éducation au Parlement européen à Strasbourg**

34 **Déconfinement des activités physiques et sportives (APS) en Ile-de-France**

AMIF Partenaires

35 **Ils rejoignent l'AMIF Partenaires**
- L'Atelier du Courrier
- Lacourte – Notaires, avocats
- Carrère
- H4D – Health for Development

Toute l'équipe de NDBD, énamourée, a la joie de vous annoncer la naissance de son institut de formation

ndbd Formation

56 FORMATIONS HOMOLOGUÉES PAR L'ÉTAT À DESTINATION DES ÉLUS LOCAUX

RÉUSSIR SON MANDAT

METTRE EN ŒUVRE SES POLITIQUES PUBLIQUES

Organisme agréé par l'État

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Suivez le guide : **www.formation.ndbd.fr**

ÉDITORIAL

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
Maire d'Évry-Courcouronnes,
Vice-président de la Région Ile-de-France

Résilience !

J'ai eu l'occasion de le dire et de l'écrire à maintes reprises, les maires sont le recours de ceux qui n'en ont pas. La crise que nous vivons depuis quatre mois en a fait une nouvelle fois la démonstration tant nos concitoyens ont eu besoin de ce lien de proximité privilégié avec leurs élus locaux. Jamais la notion de service public local n'aura été aussi essentielle.

Cette crise a aussi mis en évidence une autre réalité : les solutions viennent du terrain !

Dans un contexte où il a fallu dans l'urgence mettre en place des dispositifs, qui bien souvent étaient hors du champ des compétences d'un maire, nous avons su faire preuve d'inventivité et d'agilité pour mettre en place des ripostes "créatives" aux nécessités nées de cette crise soudaine, qu'elles soient numériques, sociales, institutionnelles, environnementales.

Comme beaucoup de maires, l'AMIF a dû et a su s'adapter. Elle a fait d'un contexte imposé l'opportunité d'explorer de nouvelles façons de travailler et d'échanger avec les maires.

En fonctionnant en télétravail, en se projetant dans un mode de travail virtuel, notre association a même considérablement renforcé ses liens avec les maires d'Ile-de-France.

Avec plus de 1 000 participants à nos webinaires et à nos visioconférences, cela donne sans aucun doute à réfléchir sur notre fonctionnement à venir. L'association a également pleinement joué son rôle de lobbying auprès du gouvernement, sur des sujets aussi variés que la réouverture des marchés alimentaires ou des écoles, le financement des masques...

Mais si nous pouvons beaucoup à l'échelle locale, nous ne changerons pas les choses seuls et nous avons besoin de connaître l'orientation qui va être donnée au pays s'agissant de l'économie, du travail, des transports, du modèle social...

Un nouveau Premier ministre a été nommé il y quelques jours et le Gouvernement a été remanié. Et je ne peux que me réjouir, au nom des maires, de ses propos tenus lors de son premier déplacement dans une entreprise francilienne, *« en période de crise, on a besoin (...) d'un État qui sait élaborer la stratégie nationale, la recherche de solutions opérationnelles au plan local, en partenariat avec les élus locaux ».*

Ce partenariat entre État et collectivités est essentiel, et urgent. Nous en attendons les preuves, monsieur le Premier ministre.

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
Fax 01 44 59 50 09
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf

Directrice de la publication
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergeylen

Rédaction
Graziella Riou, Clara Parisi, Mélina Trommetter, Clémence Legrand, Charlotte Gosselet, Jade Clapin.

Conception, Édition,
after. be fort
5, rue du Mont Valérien
92150 Suresnes
Laurent Marie
Tél. 07 83 84 09 11
www.afterbefort.com

Régie Publicitaire
AMIF

Crédits photos
© Cevipof © Graziella Riou
© AMIF © shutterstock.com
© Nathanael Mergui
© Marjolaine Roland

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

Les collectivités locales, ça vous concerne !

Réglement locaux de publicité : la caducité reportée de 6 mois !

Le règlement local de publicité (RLP) est un document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire communal ou intercommunal. Ce document permet d'adapter la réglementation nationale concernant la publicité des enseignes et pré-enseignes aux spécificités locales tout en garantissant la protection de l'environnement et notamment du paysage : naturel ou bâti, urbain ou péri-urbain ou encore rural.

Le RLP définit désormais une ou plusieurs zones où s'applique une réglementation plus restrictive en respectant la loi « Grenelle 2 » relative à la suppression des zones de publicité élargie (ZPE) en agglomération et des zones de publicité autorisée (ZPA) hors agglomération.

Avec la publication de l'article L.581-14-3 du code de l'environnement, les communes et les intercommunalités ont jusqu'au 13 juillet 2020 pour se mettre en conformité avec la loi portant Engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010. Dans le cas contraire, les règles appliquées deviendraient caduques. Cependant avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, le délai est repoussé de 6 mois, les communes et intercommunalités ont donc jusqu'au 13 janvier 2021.

Trophée des communes pour la rénovation énergétique : L'appel à candidature prolongé jusqu'au 7 septembre

En raison de la situation liée à la COVID-19, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), l'AREC, département énergie climat de L'Institut Paris Region et Île-de-France Énergies annoncent que l'appel à candidature de la première édition du Trophée des communes pour la rénovation énergétique est prolongé jusqu'au 7 septembre 2020. La cérémonie de remise des prix est reportée au 18 novembre 2020, de 10h30 à 12h00, dans les locaux de l'Institut Paris Region.
L'appel à candidatures étant prolongé, les collectivités peuvent y répondre jusqu'au 7 septembre via le lien suivant : https://fr.surveymonkey.com/r/TCRE
Le Jury est composé de membres des structures suivantes : Île-de-France Energies, AREC Ile-de-France, Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), Région Ile-de-France, ADEME Ile-de-France, Banque des Territoires, Fédération Française du Bâtiment du Grand Paris, Ekopolis, Soliha, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).
Ce trophée est organisé dans le cadre du programme dans le cadre du programme RECIF, porté par Île-de-France Energies et financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergies.

Un guide sur les politiques publiques numériques à destination des élus

L'association Villes Internet a publié, début mars, un guide concernant les politiques numériques locales à destination des élus locaux.
Aujourd'hui, l'accès à internet est devenu un droit fondamental dans une société. Il est d'ailleurs reconnu par l'ONU. Cet ouvrage nommé « Le choix de l'élu dans une France numérisée » recense les innovations des services publics et les témoignages des grands enjeux numériques incontournables d'aujourd'hui pour les villes et les villages.

La compilation des grands enjeux numériques comprend notamment :

- La question de l'identité numérique du territoire pour construire la marque et la réputation des communes ;
- la souveraineté numérique notamment sur le stockage et la protection des données des collectivités territoriales, qui sont les plus gros collecteurs de données personnelles. Les collectivités territoriales ont cette place parce que les administrés sont en relation constante avec les différents services publics comme l'état civil, la petite enfance, la jeunesse, le CCAS, les seniors, la culture...
- les prochains dispositifs dont les élus doivent se saisir comme l'évolution du cadre législatif dans le domaine du numérique ou encore les prochaines expérimentations comme la reconnaissance faciale ;
- la dématérialisation en faveur de l'environnement pour aider les élus locaux à construire les territoires de demain.

villes internet

Vous pouvez retrouver ce guide sur le site de l'association Villes Internet :
http://www.villes-internet.net/site/le-choix-de-lelu-dans-une-france-numerisee/

Budget participatif en faveur de l'environnement pour les communes d'Ile-de-France

« Sept franciliens sur dix ont affirmé que les espaces verts leur avaient manqué pendant le confinement. Nous devons améliorer notre cadre de vie », indique Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France. Dans ce contexte, la région Ile-de-France lance, jusqu'au 14 août 2020, le tout premier budget participatif à destination notamment des collectivités territoriales afin de proposer des projets en faveur de l'environnement.

Votre commune souhaite mettre en place un projet écologique : fleurir la ville, créer des transports écolo, favoriser le recyclage, produire de l'énergie propre ou encore préserver la faune locale...mais ne dispose pas d'un budget suffisant, la région Ile-de-France développe une enveloppe d'un budget participatif écologique et solidaire de 500 millions d'euros sur 5 ans.
Les communes d'Ile-de-France qui déposeront des projets de plus de 100 000 euros et qui pourront prétendre à une subvention attribuée dans le cadre d'une aide régionale déjà existante, auront la possibilité de bénéficier d'une prime écologique supplémentaire de 10 % dans la limite de 300 000 euros par projet.

Cette démarche est ouverte aux projets permettant la promotion à visée environnementale améliorant le quotidien des habitants d'Ile-de-France.

Ce budget participatif est ouvert dans 5 domaines majeurs :
- Alimentation, biodiversité, espaces verts ;
- Le vélo et les mobilités propres ;
- La propreté, la prévention et la gestion des déchets, l'économie circulaire ;
- Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- La santé environnementale.

Faites pousser vos idées pour l'environnement, en déposant votre démarche sur : budgetparticipatif.iledefrance.fr

Shutterstock

Le PLFR 3 en route

À peine le chemin législatif entamé pour le projet de loi de finances rectificatif 3 (PLFR3) qu'un quatrième est annoncé par le gouvernement pour septembre qui prendrait en compte les plans de relance économique.

À ce jour, les députés de la commission des Finances ont achevé ce jeudi 23 juin l'examen en première lecture du PLFR3 en y apportant principalement des modifications à la marge : 66 amendements retenus seulement sur environ 1 480 amendements déposés.

Parmi les grandes mesures pour les collectivités dans ce PLFR3, un mécanisme de clause de sauvegarde est prévu pour les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et EPCI. Il a pour but de garantir aux communes et EPCI un niveau de ressources égal en comparant les moyennes lissées des recettes fiscales de 2017-2018-2019.

La commission des Finances a décidé d'inclure dans cette clause de sauvegarde l'impôt sur les maisons de jeu et souhaite uniquement prendre l'année 2019 comme référence pour la taxe de séjour du fait de la mise en place de la collecte automatique pour les plateformes de location en ligne.

Un amendement du député Jean-René Cazeneuve, chargé d'une mission sur l'impact de la crise sanitaire pour les finances des collectivités locales, a aussi été adopté pour que toute commune ou EPCI concerné par cette clause de sauvegarde ne puisse pas toucher moins de 1 000 euros minimum.

Le parcours législatif de ce PLFR 3 continue pour arriver à la mi-juillet à la chambre des territoires, en attendant les plans de relances de septembre.

Le regard de la Banque des Territoires

Le Fonds Résilience Île-de-France & Collectivités : la Banque des Territoires, partenaire de 70 collectivités mobilisées pour les entreprises franciliennes

Le fonds Résilience Île-de-France & Collectivités vise à soutenir les TPE, les micro-entreprises, les associations et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire impactés par la crise sanitaire.

Une dotation de 100 M€ pour les entreprises de moins de 20 personnes

Premier dispositif à mobiliser tous les niveaux de collectivités franciliennes, le Fonds Résilience Île-de-France & Collectivités est une démarche collective inédite qui s'est construite en subsidiarité par rapport aux autres dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics. Le fonds adresse les besoins de trésorerie d'entreprises de zéro jusqu'à 20 salariés, notamment des structures de l'économie sociale et solidaire, qui sont impactées par la crise sanitaire et qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.

La Banque des Territoires, dans ces circonstances exceptionnelles, joue son rôle de partenaire durable des collectivités franciliennes pour permettre aux entreprises fragilisées d'amorcer la relance économique en Ile-de-France et celle du pays. Elle contribue à hauteur de 25 M€ aux cotés des 70 collectivités franciliennes[1] qui apportent 75 M€.

Une avance de 3 000 à 100 000 euros

Cette avance remboursable à taux zéro, sans garantie, est comprise entre 3 000 € et 10 000 € pour les structures sans salariés ; elle est plafonnée à 50 000 € pour les structures de 10 salariés et à 100 000 € pour les structures de 20 salariés. Elle est remboursable sur une durée maximale de 6 ans, après un différé maximal de 2 ans. Les acteurs de l'économie sociale et solidaires, les petits commerces tels que les bars et les restaurants ou les entreprises des arts et du spectacle pourront bénéficier de ce fonds.

1. Dont Région Île-de-France (25 M€), Métropole du Grand Paris (14 M€), ville de Paris (10 M€).

« La Banque des Territoires s'est immédiatement mobilisée pour mettre en œuvre ce dispositif d'envergure aux côtés de la région Ile-de-France et des collectivités franciliennes. En soutenant la trésorerie des TPE et des entreprises de l'ESS, le fonds agit concrètement pour soutenir la reprise d'activité de ces entreprises et permet d'engager dès à présent la relance. ». » souligne Marianne Louradour, directrice régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires

Contact : Direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires - ile-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr @BdT_IDF

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Fin de l'état d'urgence sanitaire : ce qui va changer

Déclaré le 23 mars 2020 afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 10 juillet 2020. Il a eu pour effet de restreindre certaines libertés publiques pendant quatre mois au nom de la sécurité collective. Un projet de loi prévoit la mise en place d'un régime transitoire jusqu'au 30 octobre 2020, justifié par l'évolution incertaine de la pandémie. Avec à la clé de possibles restrictions jusqu'en novembre, parce que si l'épidémie est maîtrisée, « elle n'est pas encore vaincue ».

Feux verts et reports accordés

Alors que cinémas, casinos et centres de vacances ont pu ouvrir à nouveau leurs portes dès le 22 juin, il a fallu attendre le 11 juillet pour que les stades, les hippodromes et les salles de spectacle puissent en faire autant. Au respect des règles sanitaires strictes s'ajoute l'obligation d'une déclaration préalable, dès que plus de 1 500 personnes y sont attendues. Une jauge maximale de 5 000 personnes a par ailleurs été établie pour les stades et les hippodromes.

D'un point de vue plus local, les brocantes sont régulées comme les marchés. Elles sont autorisées depuis le 2 juin dans le respect des dispositions spécifiques. L'organisation des braderies et des brocantes dépend directement de l'autorisation délivrée ou non par les mairies. Chacune conservant le droit de refuser la tenue de l'évènement.

Au chapitre des finances locales, au vu du contexte singulier, les communes disposent d'un report de plusieurs échéances : le vote annuel du budget et l'arrêt du compte administratif sont reportés au 31 juillet. L'information budgétaire des élus locaux (ROB) et (DOB) sont suspendus. L'adoption du coefficient de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est reportée au 1er octobre. La fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est reportée au 1er octobre.

Des situations qui restent en attente

En revanche, il faudra attendre la rentrée de septembre pour la réouverture des discothèques, foires, expositions et salons. Le mois de septembre pouvant être jalonné par de nouveaux assouplissements.

Dans le domaine sportif et dans l'enseignement, certaines situations ne sont pas revenues à la normale. C'est le cas des sports de combats qui sont toujours interdits et des cours en amphithéâtres qui n'ont pas repris, la responsabilité – ou la liberté – de le faire étant laissée aux présidents d'universités.

Des zones réglementées jusqu'à l'automne

Dans les quatre mois suivant la fin de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement précise que le Premier ministre *« conservera la possibilité de réglementer les déplacements et l'accès aux moyens de transport, l'ouverture des établissements recevant du public, ainsi que les rassemblements sur la voie publique. Les autres mesures adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ne pourront être maintenues quant à elles que dans les conditions et limites du droit commun ».*

Les préfets de département auront également un rôle à jouer dans cette phase transitoire. Ils pourront notamment alléger les mesures nationales si les circonstances locales le permettent ou, à l'inverse, les renforcer en cas de d'apparition de clusters.

Un (re) confinement généralisé n'est pas envisagé

La possibilité d'un retour à un confinement généralisé ne fait pas partie des scenarii envisagés par le conseil scientifique. Dans un avis rendu public le 8 juin, ce dernier précise qu'il examine un projet de loi, *« qui permettrait d'utiliser des outils de contrôle d'épidémie mobilisés depuis mars 2020 sans avoir recours à l'état d'urgence ».*

En cas de non-respect ou de méconnaissance des mesures, les sanctions resteront identiques à celles prévues par l'état d'urgence sanitaire. ■

Note de lecture

« En immersion » : Enquête sur une société confinée

À peine sorti d'un confinement de près de deux mois imposé par une crise sanitaire mondiale, l'institut de sondage IFOP, la Fondation Jean-Jaurès et l'hebdomadaire *Le Point* ont observé les comportements de 33 Françaises et Français de toutes conditions, de tous âges et régions. Une équipe d'enquêteurs a recueilli et compilé leurs réactions face à leurs nouvelles conditions de vie et aux mesures prises par le gouvernement. Les enseignements de cette expérience sont à lire dans un ouvrage paru le 18 juin dernier aux éditions du Seuil.

Nous avons vécu concomitamment une épidémie mondiale due à un virus inconnu et un confinement généralisé qui a bouleversé nos vies quotidiennes, amputé nos liberté individuelles, changé notre rapport au travail, mis à l'épreuve les vies de couple et de famille, paralysé l'économie.

Parce que la période est exceptionnelle, il fallait se pencher sur les conséquences. C'est ce qu'ont fait Jérôme Fourquet, directeur du département Opinion et Stratégie d'entreprise de l'IFOP, et Marie Gariazzo, directrice adjointe de l'IFOP, en assurant la coordination d'une enquête réalisée en collaboration avec Gaspard Jaboulay, François Kraus et Sarah Wolber, analystes à l'IFOP.
Ils proposent une synthèse documentée de ce moment particulier dans l'ouvrage *« Enquête sur une société confinée »*. Pendant plusieurs semaines, un panel de 33 personnes s'est livré sur la vie quotidienne. Ils l'ont fait « sans réserve », remplissant chaque jour un carnet de confinement.

« L'ampleur des témoignages montre à quel point la tenue de ce journal répondait à une attente forte ». Il a permis aux participants de mettre des mots sur une situation « irréelle », « impensable », « suréaliste », et « inimaginable ». Une façon de rendre compte des sentiments confus générés par cette situation *« entre angoisse, colère, impuissance et désir de rester optimiste »*.

Comment les Français ont-ils réagi à l'évolution de l'épidémie et quelles sont leurs attentes maintenant ? Jusqu'à quel point le confinement a-t-il constitué une épreuve partagée et comment les différences ont-elles été appréhendées ? L'épidémie et le confinement ont-ils raffermi le sentiment d'appartenance collective ou exacerbé les fractures déjà à l'œuvre ? La Covid-19 a-t-elle joué le rôle d'antidote ou de révélateur de l' « archipelisation » de la société française ?

Dans un premier chapitre intitulé « le basculement dans la peur », l'ouvrage pointe le premier tour de l'élection municipale qui s'est tenu deux jours avant le début du confinement comme étant *« une prise de risques inconsidérée (...) une aberration, une erreur politique et sanitaire (...) »*. D'autant que dans les semaines qui ont suivies, de nombreux élus ont été contaminés et certains sont décédés de la COVID-19.
À la lecture de cette enquête, il semble que faire que le monde d'après ne soit pas le monde d'avant relève du vœu pieux.

Si la crise a révélé des comportements individuels vertueux s'agissant des mobilités - préférer le vélo et les mobilités douces - ou de l'alimentation - circuits courts plutôt que grandes surfaces - il n'est pas sûr qu'ils perdurent parce qu'ils ne révèlent pas une prise de conscience collective.
« Il est possible que la crise économique renforce à nouveau la fracture entre ceux qui aspirent à un changement de modèle suite au signal qu'aura envoyé la crise sanitaire, et la frange de la population qui souhaite avant tout retrouver son niveau de vie d'avant la crise (...) ».. ■

« En immersion » : Enquête sur une société confinée aux éditions du Seuil

Municipales : les maires, leurs adjoints et leurs collaborateurs doivent déclarer leur patrimoine et leurs intérêts auprès de la Haute Autorité dans un délai de deux mois après leur entrée en fonctions

À l'issue de leur mandat, des « obligations déontologiques » s'imposent aux élus, aux adjoints et aux collaborateurs d'élus. D'ordinaire, cette obligation doit être remplie dans les deux mois qui suivent leur entrée en fonction. Mais compte tenu de la prorogation des mandats de maire du fait de l'état d'urgence sanitaire, la HATVP a étendu les délais de dépôt de déclaration de situation patrimoniale. Désormais, cette déclaration devra être déposée avant le 24 août 2020. Sont concernés les élus que désigne l'article 11 de la loi du 11 octobre 2013 :

Les maires et les adjoints aux maires

Seuls les maires des communes de plus de 20 000 habitants et les adjoints aux maires des communes de plus de 100 000 habitants ont des obligations déclaratives auprès de la Haute Autorité.

Le cas des maires et adjoints nouvellement élus :

Élus au premier tour : des dispositions particulières ont été prises durant la crise sanitaire du COVID-19. Les maires et adjoints aux maires élus dès le premier tour doivent déposer une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts avant le 24 août 2020.

Élus au second tour : les maires et adjoints aux maires élus au second tour des municipales ont deux mois après leur entrée en fonctions pour déposer une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts.

Le cas des maires et adjoints réélus :

Les maires et adjoints réélus doivent déposer une nouvelle déclaration d'intérêts. Leur déclaration de situation patrimoniale de fin de mandat les dispense d'établir une nouvelle déclaration de situation patrimoniale.

Réélus au premier tour : des dispositions particulières ont été prises durant la crise sanitaire du COVID-19. Les maires et adjoints aux maires réélus dès le premier tour ont jusqu'au 24 août 2020 pour déposer leur déclaration d'intérêts.

Réélus au second tour : les maires et adjoints aux maires réélus au second tour des municipales ont deux mois après leur entrée en fonctions pour déposer une déclaration d'intérêts.

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

À NOTER

Les maires des communes de plus de 100 000 habitants doivent également transmettre à la Haute Autorité les arrêtés de délégation de leurs adjoints.

Les collaborateurs d'élus

Seuls les directeurs, directeurs adjoints et chefs de cabinet des maires des communes de plus de 20 000 habitants ont des obligations déclaratives auprès de la Haute Autorité.

Ils doivent déposer leurs déclarations d'intérêts et de patrimoine dans les deux mois qui suivent leur entrée en fonction.

Cas particuliers :

- Si l'entrée en fonction a eu lieu entre le premier tour des municipales et le 23 juin 2020 inclus, les collaborateurs ont un délai supplémentaire exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire du COVID-19 ; ils ont jusqu'au 24 août 2020 pour déposer leurs déclarations ;
- S'il s'agit d'une reconduction de fonctions, attachées au mandat d'un maire réélu, le collaborateur doit déposer une déclaration de situation patrimoniale de fin de fonctions et une nouvelle déclaration d'intérêts. Sa déclaration patrimoniale de fin de fonctions le dispensera alors d'établir une déclaration initiale de situation patrimoniale.

Pour en savoir plus :
https://www.hatvp.fr/presse/municipales-2020-les-maires-leurs-adjoints-et-leurs-collaborateurs-doivent-declarer-leur-patrimoine-et-leurs-interets-aupres-de-la-haute-autorite--dans-un-delai-de-deux-mois/

Interview de Martial Foucault, directeur du CEVIPOF

« Aucune raison juridique n'empêche l'idée d'un quorum démocratique »

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, le premier tour des élections municipales 2020 s'est déroulé dans un contexte totalement inédit. Il a même donné lieu à de vifs échanges entre les tenants du maintien du scrutin malgré la pandémie et les partisans de son report pour cause de risque sanitaire. Au final, le premier tour de scrutin a été maintenu sous haute surveillance sanitaire mais malgré les précautions prises pour éviter une trop grande promiscuité, moins de 50 % d'électeurs se sont rendus aux urnes avec de grandes disparités selon les départements en Ile-de-France. Le second tour a finalement été reporté au 28 juin mais ce premier tour pas ordinaire méritait que l'on s'y attarde un peu. Martial Foucault, directeur du CEVIPOF, a bien voulu répondre à nos questions et partager son analyse du premier tour de ce scrutin.

Que peut-on tirer comme enseignement du premier tour des élections municipales 2020 ?

En premier lieu, je dirais que le local a été tout à la fois conforté parce que 81 % des sortants ont été réélus à l'issue du premier tour, et fragilisé en raison de la très faible participation.

Concernant la participation, on constate des disparités en Ile-de-France. La moyenne nationale a été établie à 56 %, mais nous observons des écarts importants en Ile-de-France. Sans surprise, la Seine-Saint-Denis est à 36,5 % mais c'est un phénomène récurrent que l'on observe pour toutes les élections, contre 48% dans les Yvelines ou en Seine-et-Marne et ce, quelle que soit la commune. Mais lorsque l'on observe les choses plus finement dans les communes à scrutin de liste – c'est-à-dire celles qui comptent plus de 1 000 habitants – la participation s'établie plutôt autour de 42-43 %.

Graziella Riou

Comment expliquez-vous ce résultat ?

Le phénomène est lié à l'offre électorale plus réduite dans les communes de la grande couronne francilienne, donc plus claire pour les électeurs. Cela a un effet de mobilisation important l'électeur parce qu'il sait que son vote peut être décisif dès le 1er tour et il a davantage tendance à se déplacer pour aller voter. Quand il y a peu de listes, le vote est davantage décisif.

C'est l'un des mécanismes qui permet de comprendre les effets de mobilisation. J'ai d'ailleurs repéré que dans une douzaine de petites communes d'Ile-de-France, nous avons eu un taux de mobilisation supérieur à 80 % comme Charmont (95), Brignancourt (95), Saint-Sauveur-sur-École (77)...

À l'inverse, j'ai regardé les communes où le taux de participation est inférieur à 30 % et on trouve des communes de taille plus importante (Melun 27 % - Dammarie-les-Lys 29 % - Mantes-la-Jolie 27 % - Évry-Courcouronnes 27 % - Vitry-sur-Seine 27 % ...). Plus la taille de la commune est importante, plus nous constatons un phénomène d'affaissement de la participation.

À quoi s'est ajouté l'effet COVID19. Il a été d'autant plus important dans les grandes communes en raison de la densité de population.

Au local, on retrouve un phénomène assez classique lors des élections municipales mais que l'on a tendance à oublier. L'essentiel se joue dès le premier tour dans une grande majorité de communes et les chiffres analysés par l'AMIF sont tout à fait conformes à ce que l'on observe au plan national.

Cevipof

Y a-t-il un particularisme francilien ?

Non, mais là où on observe une différence par rapport au reste de la France, c'est sur le nombre moyen de listes par commune. Et là, effectivement l'Ile-de-France détient le record. Il s'agit d'une moyenne et il faudrait enlever les arrondissements de Paris parce que le nombre de listes y est assez spectaculaire.

Quel est le pourcentage de sortants réélus dès le premier tour ?

On ne peut pas l'identifier pour les communes de moins de 1 000 habitants parce qu'il faut comptabiliser les voix obtenues pour chaque candidat. En revanche, pour les communes de plus de 1 000 habitants où il est très rare que la tête de la liste élue dès le premier tour ne soit pas désignée maire (c'est le cas dans seulement 1,5 % des cas), entre 60 et 65 % de candidats maires sortants sont réélus dès le 1er tour.

Quel est le rapport des forces politiques ?

Le Cevipof a pris l'initiative d'affiner les nuances politiques attribuées par le ministère de l'Intérieur. Nous l'avons fait dans un premier temps pour les communes de plus de 30 000 habitants. Il y en a 260 en France (soit 1 600 listes) et 80 en Ile-de-France. Nous avons donc créé notre propre nuancier et ce travail complexe nous permet de reconstituer un rapport de forces politiques.

« (...) le local a été tout à la fois conforté parce que 81 % des sortants ont été réélus à l'issue du premier tour et fragilisé en raison de la très faible participation. »

Pour ce qui concerne les communes de moins de 1 000 habitants (il y en a 25 000 en France sur un total de 35 000 communes), les étiquettes politiques n'ont pas beaucoup de sens. Pas plus que dans les communes de 3 000 habitants d'ailleurs, sauf très rares exceptions, ce qui ne justifie pas de généraliser le codage de 1 000 à 3 500.

Le calcul du rapport des forces politiques dans l'analyse du 1er tour est en général réalisé en faisant la somme des suffrages exprimés sur le total des votants. C'est une méthode qui ne me semble pas toujours satisfaisante. J'ai donc raisonné autrement en identifiant le score de chacune des listes en fonction de leur présence comme liste dans la commune. Un exemple : si l'on fait la somme des voix communistes sur l'ensemble des exprimées en Ile-de-France, nous obtenons un score très faible de l'ordre de 6 %. En revanche, si l'on regarde le score des listes communistes par commune où elles sont présentes en Ile-de-France, nous avons des scores autour de 27 %.

Qu'en est-il des scores du Rassemblement National en Ile-de-France ?

Le Rassemblement National conforte ses positions. Mais lors des élections municipales, on observe qu'il se heurte à un plafond de verre qui fait que ses scores sont plus faibles qu'au niveau national. Pour ce scrutin, il était présent dans 389 communes au niveau national et il a fait un score de plus de 60 % dans moins de 15 communes. La moitié des communes où il est présent sont des communes qui comptent entre 9 000 et 30 000 habitants et son score moyen est de 9,5 %.

Ce qui est intéressant en revanche, c'est que 8 des 10 maires sortants ont tous été réélus dès le 1er tour. Les deux exceptions sont Luc-en-Provence (83) et Mantes-la-Ville (78) en Ile-de-France où le maire RN était en ballotage défavorable dans une quadrangulaire pour le second tour (ndlr : il a d'ailleurs perdu au second tour).

Si le RN conforte globalement ses positions, il n'enregistre pas de progression.

Graziella Riou

« Quand le taux de participation ne dépasse pas les 30 %, on peut considérer que la sincérité du scrutin a été altérée et que les règles du jeu ont été dévoyées. »

Graziella Riou

On observe aussi un phénomène propre aux municipales, c'est la forte personnalisation du scrutin. Les candidats RN peu insérés dans le tissu associatif ou dans les réseaux d'élus ont la tâche très compliquée. Il ne suffit pas d'avoir le logo du RN sur son affiche pour engranger des votes. En raison d'une situation financière catastrophique, le Rassemblement National a présenté beaucoup moins de listes qu'en 2014. J'ai aussi observé que les électeurs ont tendance à se détourner du RN s'il n'y a pas une figure de proue pour porter les couleurs et la politique du parti.

Pour la France Insoumise, c'est un peu plus compliqué, elle est souvent cachée derrière des listes citoyennes ou divers gauche mais les listes FI sont toutefois beaucoup plus nombreuses que la codification du ministère le laisse entendre. Ses scores sont en moyenne de 8 % contre 9,5 % pour le RN.

En conclusion, c'est un scrutin qui n'est vraiment pas favorable aux partis les plus radicaux ou les plus populistes.

En tant qu'analyste politique, pensez-vous que ce scrutin très particulier pourrait entraîner la nécessité de mettre en place des conditions d'annulation du scrutin en cas de suffrages exprimés insuffisants ?

C'est une belle question ! Quand le taux de participation ne dépasse pas les 30 %, on peut considérer que la sincérité du scrutin a été altérée et que les règles du jeu ont été dévoyées. Aucune raison juridique n'empêche l'idée d'un quorum démocratique. D'ailleurs, cela se produit déjà lors des élections législatives quand un candidat n'obtient pas 12,5 % des inscrits au premier tour, il ne peut pas se présenter au second tour.

La question qui peut se poser aujourd'hui est de savoir comment on qualifie/caractérise la qualité d'une élection pour les candidats élus. Je serai plutôt d'avis d'envisager l'annulation des résultats là où on n'a pas obtenu plus de 50 % des inscrits pour une liste pour les élections locales.
Mais on doit effectivement s'interroger sur la légitimité de maires élus avec moins de 30 % des inscrits, ce qui d'ailleurs a été dit dès le soir du 1er tour des municipales. Cela étant, en proposant cela on risque d'introduire un nouveau problème ; celui de la sincérité de la campagne et non pas du scrutin. Je vois difficilement comment on peut créer un tel précédent, parce que si c'est vrai pour les municipales alors ce sera vrai pour toutes les élections. Et là il faut alors introduire dans le droit électoral ce quorum pour l'ensemble des scrutins.

Il est difficile d'analyser ce scrutin tant il est atypique, mais peut-on néanmoins en tirer une leçon ?

Je dirais que l'on peut en tirer 3 leçons. La première leçon, c'est un résultat très mauvais pour La République en Marche. A chaque fois qu'il y avait une tête de liste LREM, son score est en moyenne de moins de 15 % et dans la très grande majorité des cas ces listes se classent en 3e position. C'est-à-dire qu'elles ne sont pas en mesure de peser sur l'issue du scrutin. La déclinaison de la doctrine macroniste au plan municipal est un échec total. Et je pèse mes mots. Nous sommes au-delà d'une défaite électorale, c'est la défaite d'une stratégie d'ancrage local de La République en Marche qui n'a pas été suffisamment pensée en amont. Ce qui m'interroge sur l'organisation de cette formation et son installation durable dans le pays. À quoi s'ajoute une fonction de maire qui s'est grandement professionnalisée s'agissant des compétences.

Aujourd'hui, la polyvalence est requise même pour les maires des petites communes, je dirais surtout pour eux parce qu'ils n'ont pas de fonctionnaires territoriaux pour les accompagner. Mais le paradoxe c'est que cette demande de professionnalisation, ce n'est pas celle qui permet de porter un projet politique et pas seulement technique. Pour la REM, c'est un peu la double peine, avec des gens qui peuvent être très compétents mais qui n'ont pas cette vocation de service public même s'ils sont issus de la société civile.
La REM a bâti sa stratégie pour les municipales comme s'il s'agissait de 35 000 élections présidentielles. Or, Emmanuel Macron ne peut pas se cloner 35 000 fois et on constate que seulement 227 communes ont été investies. Si LREM a ciblé en premier lieu les communes de plus de 9 000 habitants, c'est principalement parce que les candidats pouvaient compter sur une administration municipale. On ne s'improvise pas maire, ni même candidat.
Le paradoxe ne pourra être levé que lorsque le législateur assumera le principe d'installer un statut de l'élu local en bonne et due forme.

Deuxième leçon, nous avons vu de nouveau se confirmer la prime aux sortants avec une élection dès le premier tour pour les maires de droite et de gauche et pour les autres d'être en ballotage très très favorable.

Graziella Riou

La troisième leçon du scrutin, c'est la percée des listes Europe Écologie. Au plan municipal, les Verts avaient toujours beaucoup de difficultés, et bien ce n'est plus vrai. Quand les Verts ont choisi une stratégie autonome sans alliés, leur score a été proche de 20 % au plan national et dans les communes de plus de 30 000 habitants (ndlr : pour l'ensemble des communes, il est de 15 %) et c'est considérable.
Les Verts étaient autonomes dans 184 communes et ils ont réalisé les scores les plus élevés dans les grands ensembles urbains. Pour la première fois, ils confirment des bons résultats sur deux scrutins consécutifs, avec de nombreuses villes à portée de victoire ce que le second tour a confirmé.
À noter que le bon score des Verts ne s'est pas fait au détriment des listes d'union de la gauche qui n'ont pas été perturbées par la présence de listes écologistes. Il ne s'agit sans doute pas

« Ce scrutin municipal sera un puissant révélateur de figures marquantes et de personnalités pour le parti écologiste qui en manque cruellement. À la condition que le parti ne cède pas à ses démons de couper les têtes des nouvelles figures qui auront émergées du scrutin. »

d'une stratégie d'Europe Écologie et de PS mais cela a changé la donne du second tour comme nous avons pu le constater. Autre point important, ce scrutin municipal sera un puissant révélateur de figures marquantes et de personnalités pour le parti écologiste qui en manque cruellement. À la condition toutefois que le parti ne cède pas à ses démons de couper les têtes des nouvelles figures qui auront émergé du scrutin.

Est-ce que le contexte de la crise sanitaire mais qui est aussi une crise économique et sociale n'a pas conforté les électeurs dans ce choix de reconduire les sortants ?

C'est un point de vue intéressant qui permet d'évoquer une question que les analystes politiques se posent, à savoir est-ce que ces élections municipales de 2020 présentaient toutes les conditions pour être des élections dites intermédiaires où le vote sanction s'exerce ?

Certains répondent non parce qu'un vote sanction ne s'exerce que si le maire sortant appartient à la majorité présidentielle.

Je continue à penser que le vote sanction a bien eu lieu, preuve étant donné par le score très faible obtenu par les candidats LREM.

Dans la reconduction des sortants, je vois aussi une forme de standardisation du bilan des maires qu'ils soient de droite ou de gauche. On n'a pas vu de commune où les choses ont totalement dérapé. Là où il y a encore des différences entre la gouvernance des villes de gauche et villes de droite, c'est sur la politique du logement mais pour le reste, cela s'est totalement standardisé.

Quid du « fléchage » des conseillers communautaires ?

C'est le dernier élément important à prendre en compte, l'élection des exécutifs des intercommunalités que l'on peut appeler le 3e ou le 4e tour.

J'ai été frappé pendant cette campagne par le fait que l'élection des exécutifs des intercommunalités est passée inaperçue, elle a été totalement invisible aux yeux des électeurs. On est en train de donner un pouvoir considérable en termes de compétences et de moyens financiers notamment fiscal, à des structures intercommunales dont l'élection souffre selon moi d'un manque réel de légitimité démocratique. On ne peut pas laisser penser aux citoyens qu'une fois qu'ils auront élus leur maire, celui-ci aura les coudées franches pour gérer sa ville comme il le souhaite ! Non, cela dépendra grandement des orientations de la structure intercommunale à laquelle appartient leur commune. C'est un point qui devra impérativement être modifié en vue du prochain scrutin municipal, on ne peut pas rester avec une élection aussi invisible. ■

Graziella Riou

Pendant la crise sanitaire, l'AMIF a su se réinventer et s'adapter

Solidarité, créativité, disponibilité, et détermination pour faire face à la crise sanitaire

La gestion du service public local ne souffre pas de pause et plus encore pendant une crise sanitaire telle que nous la vivons depuis plus de 4 mois. Outre la nécessité d'assurer la continuité de leurs missions de service public, les communes ont dû faire face dans l'urgence à bien d'autres défis et ce, dès les premiers jours du confinement.

Depuis le 17 mars, début du confinement, il leur a fallu faire la chasse aux masques et aux équipements de protection, assurer l'accueil des enfants des professions liées à la gestion de crise, informer sur les fermetures des commerces et de certains services publics, assurer la réouverture des marchés alimentaires sous haute surveillance, faire respecter le confinement, inventer un dispositif afin de repérer et d'accompagner les personnes âgées isolées et les personnes fragiles … le tout avec des équipes d'agents souvent réduites et tout en respectant les mesures barrières imposées par l'état d'urgence sanitaire.
Les maires, leurs équipes et les agents ont été sur tout les fronts en même temps et le plus souvent hors du champ de leurs missions habituelles, tout en inventant de nouvelles façons de travailler.

Afin d'accompagner le plus efficacement possible les élus locaux dans cette crise, l'AMIF s'est elle aussi réorganisée afin de maintenir un lien étroit avec les élus locaux.
Des visioconférences et des webinaires ont remplacé les habituelles réunions de commission en présentiel et elles ont été particulièrement suivies, puisque le nombre de participants de chaque commission a, en moyenne, été multiplié par 6, passant à 200 personnes pour certaines ! (voir article pages 28/29).
Les informations diffusées par les services de l'État – Préfecture de région, ministères, agence de santé – ont été systématiquement relayées par mail, via les réseaux sociaux de l'AMIF et sur son site Internet.

L'AMIF a été intégrée aux groupes de travail de la cellule régionale de déconfinement ainsi qu'à ceux du ministère de la Cohésion des Territoires animés par Julien Denormandie. Nous reviendrons en détails sur les actions menées par l'AMIF pendant la crise dans un rapport d'activité spécial Covid et post Covid qui sera publié début septembre.

Pendant la crise, l'AMIF a sans relâche porté les inquiétudes des maires, elle a fait entendre leur voix auprès du gouvernement et répondu aux sollicitations.

L'accompagnement des personnes âgées isolées

Ainsi le 3 avril, l'AMIF a été sollicitée par Jérôme Guedj, dans le cadre de sa mission confiée par le ministère de la Santé, sur l'accompagnement des personnes âgées isolées, afin de réaliser une enquête flash destinée à recenser via les mairies, des numéros de téléphones et mails dédiés aux personnes âgées isolées en période de confinement.

AMIF

Le 13 avril, le Président de la République s'adressait à la nation pour donner les premiers éléments d'un calendrier de sortie de crise, et dès le 15 avril, l'AMIF adressait un courrier au Premier Ministre pour lui demander un certain nombre de clarifications concernant la formulation du Président de la République qui avait annoncé que des masques seraient distribués à l'ensemble de la population à compter du 11 mai *« en lien avec les maires »*. Demande de précisions encore sur le

dispositif relatif à la réouverture des écoles ou sur l'aide exceptionnelle à verser aux familles les plus modestes. Ce courrier était également assorti de préconisations pour la sortie de crise, elles aussi remontées du terrain, l'Ile-de-France étant une des régions parmi les plus touchées avec le Grand Est.

Le 30 avril, le Président de l'AMIF était en direct sur Public Sénat dans le cadre de l'audition, en visioconférence, par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales sur la thématique *« Les élus locaux à l'action dans les foyers épidémiques du Covid-19 ».*

L'engagement des maires

Cette consultation des élus locaux sur les difficultés rencontrées dans la gestion de la crise sanitaire par les grands électeurs a permis à Stéphane Beaudet de témoigner de l'engagement de l'ensemble des maires pendant la crise, *« les élus municipaux ont été en première ligne pour gérer la crise sur le terrain ».* Et si malgré la clause générale de compétences, certains compétences ont pu manquer notamment en matière sanitaire, *« ce sont bien les collectivités qui ont dû prendre des initiatives pour pallier les carences de l'État, y compris dans certains établissements hospitaliers ».* Il a également alerté sur les conséquences sociales de la crise en expliquant que *« l'organisation en silos des politiques publiques »* constituait *« un handicap au moment de gérer une crise ».*

Le 4 mai suivant, l'AMIF initiait la rédaction d'une lettre ouverte au président de la République afin de dénoncer une réouverture « à marche forcée » des écoles.

Marjolaine Roland

Plus de 400 maires franciliens ont co-signé ce courrier entraînant une couverture médiatique considérable avec plus de 80 relais dans les médias. Dès le lendemain matin lors d'une visite dans une école des Yvelines, le Président Macron accusait réception du message relayé par l'AMIF en reconnaissant qu'il fallait laisser aux maires *« du temps pour bien faire et ajouter de la souplesse ».*

Un mois plus tard, après avoir tiré un bilan factuel de la réouverture des écoles, l'AMIF relayait de nouvelles inquiétudes des élus d'Ile-de-France et envoyait un courrier au ministre de l'Éducation Nationale, afin de lui demander un assouplissement du protocole sanitaire imposé aux écoles depuis le 11 mai, et ce afin de préparer sereinement la rentrée scolaire de septembre.
« Du fait de l'extrême rigueur du protocole sanitaire, trop peu d'élèves ont pu être accueillis. Or si celui-ci était indispensable (...) il est urgent de repenser notre organisation à l'aune de laréalité d'aujourd'hui » soulignait alors l'AMIF, insistant pour que soient également clarifiées rapidement les modalités d'organisation des vacances d'été et du nouveau dispositif 2S2C.

Le 28 mai, l'AMIF s'associait à l'initiative de la Région Ile-de-France, afin de permettre aux personnels soignants de la région (médecins libéraux, infirmières, pharmaciens, dentistes, professions para médicales...) d'accéder aux 150 000 tests sérologiques de dépistage rapide achetés par la Région. Un courrier a été adressé aux maires d'Ile-de-France afin qu'ils proposent aux personnels soignants de leur ville de venir se faire tester gratuitement dans les structures communales.

Au lendemain du second tour des élections municipales, l'AMIF lançait ses premiers ateliers de début de mandat. Neuf webinaires d'une heure trente pour accompagner les premiers pas des nouveaux élus dans leur mandature.

Dans le même esprit, le guide « Être maire, bien démarrer son mandat » a été édité début juillet. Il a également pour vocation d'apporter des réponses factuelles aux interrogations liées à la prise de fonction des nouveaux élus, et plus largement à offrir un support de référence à disposition de l'ensemble des élus.

La rentrée s'annonce tout aussi dense pour l'AMIF avec un programme chargé de conférences, webinaires, rencontres conviviales... sur lequel nous reviendrons dans le prochain numéro du magazine des Maires d'Ile-de-France. ■

« La crise que nous traversons nous contraint à inventer tous les jours des solutions afin de répondre aux problématiques nouvelles que nous rencontrons. »

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF

La lutte contre le Covid-19 n'a pas de prix, mais elle a un coût pour les communes franciliennes

En partenariat avec La Banque Postale, le cabinet Partenaires Finances Locales et le cabinet CBG Territoires, l'AMIF a initié une enquête pour concrétiser les dépenses liées à la crise sanitaire. A l'heure des discussions sur les conséquences financières pour les collectivités locales, l'AMIF a jugé essentiel d'estimer les types de dépenses et leurs montants en Ile-de-France, une des régions la plus touchée par l'épidémie. Cette première enquête s'inscrit dans une démarche globale d'estimation des impacts du Covid-19 sur les finances locales et sera suivie de nouvelles analyses en 2020 et 2021. Basé sur le volontariat, un questionnaire a été envoyé à toutes les communes franciliennes du 20 mai au 4 juin. 161 communes ont répondu à ce questionnaire, soit 13 % des communes d'Ile-de-France.

La première priorité : équiper ses agents et protéger ses administrés

Objet de toutes les attentions médiatiques, la quasi-totalité des communes (97 %) ont acheté des masques jetables ou réutilisables. 86 % les ont mis à disposition de leur population alors qu'il n'y avait aucune obligation. Néanmoins, le prix plafond du remboursement fixé par l'État est en deçà des réalités des prix : plus de 78 % des communes ont payé leurs masques lavables plus chers que le prix plafond.

Communes répondantes par département

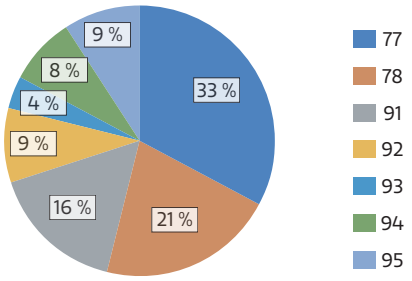

Recours au groupement de commandes pour l'achat de gel hydroalcoolique

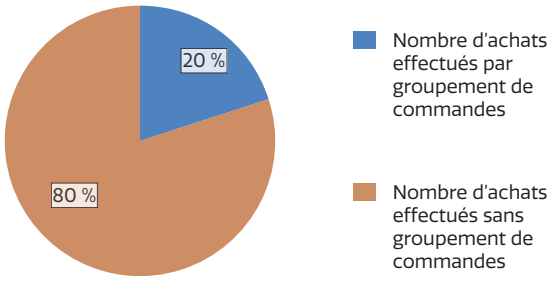

L'AMIF a demandé une révision de ce prix plafond pour une compensation plus juste des communes qui prenne en compte les réalités du terrain. À la suite de la réduction du taux de TVA à 5,5 % par la loi du 25 avril 2020, certaines communes ont réglé des factures sans bénéficier du taux réduit. Il y a une nécessité à ce que l'État communique clairement sur la régularisation des factures déjà émises auprès des communes comme des acteurs privés. Outre les masques, seuls concernés par un remboursement partiel de l'État, les collectivités ont acheté d'autres équipements de protection. La majorité des communes (93 %) ont eu recours à l'achat de gel à des prix très variables selon le conditionnement. De même, les communes ont acheté d'autres équipements tels que des gants (75 %), visières (54 %) et surblouses (41 %). Les collectivités se sont organisées elles-mêmes pour distribuer ces équipements, avec leurs agents et en mobilisant leurs élus locaux.

La spécificité des services publics locaux pendant la crise

Les communes sont garantes de la continuité des services publics locaux en temps de crise, ce qui a nécessité pour 88 % d'entre elles des dépenses d'aménagement notamment des lieux recevant du public. Ces dépenses représentent en moyenne jusqu'à 20 000 € pour les plus grandes communes. À l'échelle de l'Ile-de-France, nous estimons ce coût

Avez-vous dû aménager vos lieux recevants du public (sans 012) ex. vitres de protection, désinfection ?...

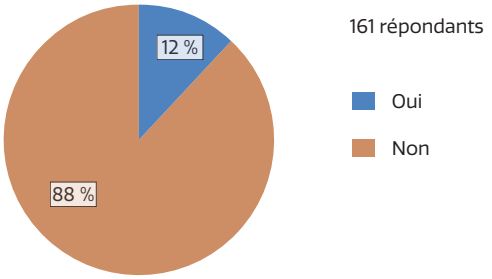

Allez-vous mettre en place des activités de type 2S2C ?

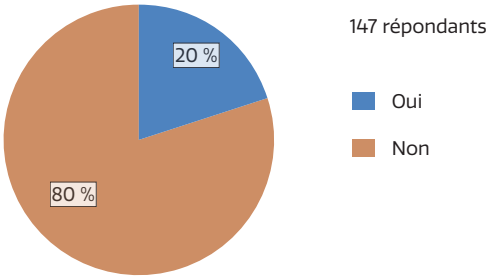

Montant des dépenses d'aménagement des ERP

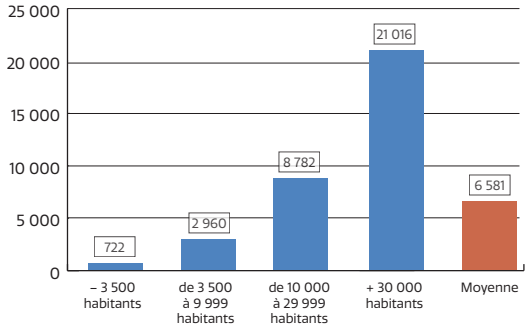

Comment suivez-vous budgétairement les dépenses liées au COVID-19 ?

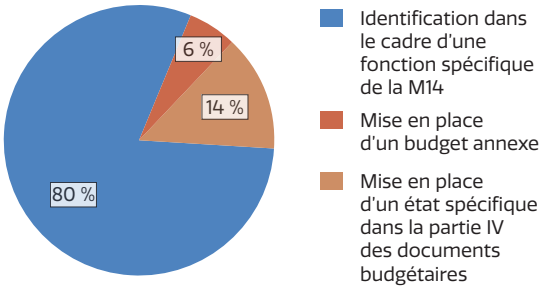

Plus de 80 % des communes interrogées ont utilisé une fonction ou un compte de l'instruction budgétaire et comptable non utilisée du budget.

à 5,5 millions d'euros. Si l'impact semble assez réduit pour le moment, celui-ci dépendra de la durée du maintien des mesures de distanciation sociale.
Pour les agents des services publics locaux, le recours aux autorisations spéciales d'absences (ASA), qui permet temporairement à un agent de ne pas travailler tout en conservant ses droits, a été largement mis en place : 84 % des communes y ont eu recours.
Enfin, les communes ont dû assurer un nouveau service d'accueil sur le temps scolaire, dit 2S2C pour Sport, Santé, Culture, Civisme. Seule 1 commune sur 5 a souhaité installer le 2S2C à l'heure de l'enquête. Le 8 juin 2020, l'AMIF a écrit à l'État pour demander une clarification du 2S2C et alerter sur les difficultés d'organisation pour les communes. L'AMIF s'inquiète à l'idée que ce que ce dispositif puisse être prolongé à la rentrée de septembre.

Les craintes sur la capacité d'autofinancement des communes

L'impact de la crise doit encore être précisé mais il pèse déjà sur les prévisions des résultats financiers pour l'exercice 2020. Une compensation efficace de l'État nécessite que les dépenses liées à la crise soient clairement identifiées dans les documents budgétaires et comptables des collectivités. En absence de réglementation, 80 % des communes ont utilisé une fonction ou un compte de l'instruction budgétaire non utilisé du budget pour identifier l'ensemble des dépenses.

Notre enquête nous a permis d'identifier des dépenses qui ont eu tendance à diminuer (festivités, restauration scolaire et entretien des installations...) mais aussi à augmenter (dépenses du CCAS, seniors, associations et entretien des rues, dépenses de personnel...) bien que les expériences soient très différentes selon les caractéristiques des communes. Une grande majorité des communes ont relevé des pertes sur leurs recettes de fonctionnement. Avec l'arrêt des services publics, les communes anticipent d'importantes pertes liées aux produits de services comme la tarification des activités scolaires, sportives, ou l'exploitation du domaine public communal. À titre d'exemple, un tiers des communes possédant un stationnement payant ont décidé de la gratuité dès mi-mars, de même que 40 % ont suspendu la perception des droits liés aux emprises sur la voirie. Enfin, ces communes prévoient aussi des pertes de fiscalités en particulier sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe séjour et la taxe sur les produits des jeux.

En somme, les communes franciliennes sont impactées de façon défavorable sur l'ensemble de leurs recettes par la crise. Malgré tout, ces communes ont apporté leur soutien aux habitants en aidant les commerces ou en instaurant des stationnements gratuits, tout en équipant leurs administrés de moyens de protections divers souvent à leur frais. Les communes s'inquiètent également des pertes de recettes qui pèseront sur les années 2021 et 2022.
Il faut rappeler que les communes représentent un quart de l'investissement public. Il est primordial que l'État leur donne les moyens de jouer leur rôle dans le plan de relance de l'économie, notamment en s'engageant sur les dotations. ■

Autorisations d'urbanisme pendant la crise du Covid-19 : l'enquête exclusive de l'AMIF

Du 28 avril au 6 mai, l'AMIF a initié une enquête inédite auprès des maires d'Ile-de-France, relative aux instructions des autorisations d'urbanisme pendant le confinement en Ile-de-France. Près de 172 des communes franciliennes ont répondu au questionnaire, représentatives de l'ensemble des territoires urbains comme ruraux.

Un des chiffres les plus marquants est celui qui vient répondre à la question *« Êtes-vous (ou votre intercommunalité) en capacité d'instruire vos autorisations d'urbanisme depuis le confinement ? »* : 66,2 % des communes ayant répondu à ce questionnaire déclarent qu'elle traitent au moins 75 % de leurs autorisations d'urbanisme depuis le confinement. Il semblerait donc que les mairies ne se soient pas senties incitées à arrêter leur travail d'instruction à la suite de l'ordonnance du 25 mars*. En outre, cela montre que malgré le confinement et les règles de distanciations sociales, elles ont su se réorganiser et s'adapter pour continuer cette mission importante de service public.

« Il serait à mon sens utile que l'État fasse confiance aux collectivités dont l'objectif premier n'est pas, j'en suis persuadé, de ralentir le traitement des autorisations. La première ordonnance permettait aux collectivités se trouvant dans une situation délicate de pouvoir gérer correctement le retour à la normale, sans qu'elles ne cherchent à « utiliser » systématiquement le délai supplémentaire « offert » par la première ordonnance. Un peu de cohérence et de confiance en ces temps troublés, cela ne ferait pas de mal... »

Responsable urbanisme d'une commune de moins de 20 000 habitants dans le Val d'Oise

Ce que l'on retrouve en filigrane tout au long du questionnaire et qui constitue un problème majeur, pas seulement dans les communes mais aussi chez les autres acteurs de la chaîne, c'est le manque de dématérialisation, de numérisation et de possibilité de télétravailler. 65 % des communes ne disposent pas de télé-procédure pour leurs autorisations d'urbanisme. Sur ce point, certaines estiment qu'une plateforme nationale centralisée serait pertinente. On remarque cependant que 27 % des répondants ont mis en place ce service depuis le confinement, ce qui montre leur capacité d'adaptation. Si la grande majorité des communes plaide pour une plus forte dématérialisation, certaines regrettent que celle-ci ne soit pas accompagnée de moyens plus importants pour y parvenir.

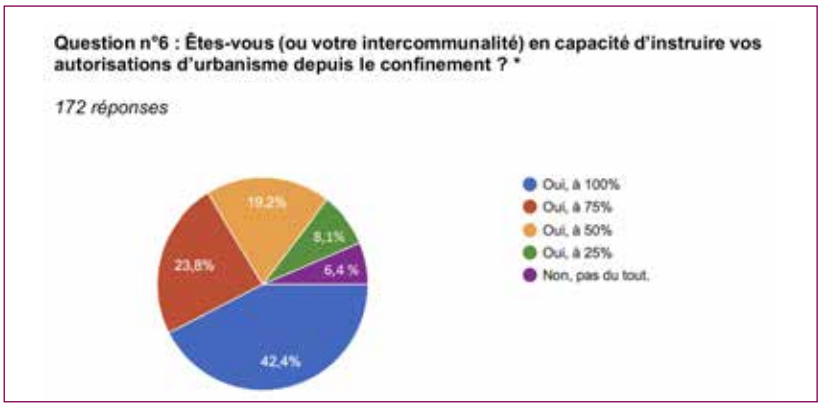

« Je pense que le gouvernement devrait arrêter de repousser la dématérialisation et faire son possible pour créer un site gouvernemental d'enregistrement et de traitement de ces autorisations. Nous sommes actuellement dans une totale aberration avec des personnes qui remplissent à la main ou sur ordinateur leurs demandes, pour les imprimer, afin que nous les retapions sur ordinateur, pour enfin les re-scanner et que d'autres services les réimpriment...Une perte totale de temps et d'énergie qui pourrait être mise à profit pour l'accompagnement dans les démarches et le suivi des chantiers. »

Responsable urbanisme d'une commune de moins de 10 000 habitants en Essonne

Les mairies précisent dans leurs réponses que ce manque de dématérialisation touche fortement les services de l'État, notamment les Architectes des Bâtiments de France, ce qui les bloque dans l'avancée de leurs dossiers. Une majorité d'entre elles explique que le retard dans la délivrance des autorisations d'urbanisme n'est pas uniquement, voire peu souvent, de leur fait. 63,5 % des communes déclarent ainsi que leurs difficultés à instruire complètement les dossiers viennent *« [d]es services de l'État et [d]es concessionnaires [qui] sont pour certains en inactivité en raison de la crise sanitaire, ce qui bloque l'avancée des dossiers »*, alors que 37,5 % évoquent le *« manque d'agent dans les services urbanisme de la collectivité »*. Pour recevoir les dossiers des pétitionnaires, de nombreuses communes expliquent être tributaires

des services de courriers postaux, qui ont connu des difficultés au début du confinement. Ce problème rencontré est directement lié au manque de dématérialisation. S'agissant des autres raisons qui ralentiraient l'instruction des dossiers, il est intéressant de noter qu'une part minime (1,9 %) des répondants fait part d'une volonté politique de ne pas instruire en raison de l'attente de l'installation des conseils municipaux et du second tour des élections municipales.

« Beaucoup de nos partenaires extérieurs ne perçoivent pas bien – et cela est compréhensible – l'aspect extrêmement protéiforme de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Au fil des dernières années, ces instructions se sont retrouvées à la croisée de nombreuses législations et de nombreux services et concessionnaires. L'instruction des permis de construire est devenue une machine très complexe et imbriquée et, pour parler, trivialement, il ne s'agit pas d'appuyer sur un bouton marche/arrêt pour l'arrêter ou la relancer. C'est l'ensemble du processus d'instruction qui doit pourvoir reprendre, dans toute sa diversité. »

Directeur général adjoint d'une ville de plus de 40 000 habitants en Seine-Saint-Denis

Enfin, à la question de ce que pensent les élus municipaux de la suppression du « mois tampon » (155 réponses), 55,5 % déclarent que *« c'est une bonne décision, cela va permettre de résoudre de nombreuses problématiques pour les collectivités locales comme pour le secteur du BTP »*. Ils affirment dans le même temps pour 31 % d'entre eux que cela « va rendre difficile et retarder l'épuration des stocks de dossiers, leur priorisation et la reprise de l'instruction » et pour 29 % que cela *« va créer des contentieux en raison des notifications des délais de recours fondées sur la première ordonnance (25 mars) »*.

« La perte du « mois tampon » ajoutera une tension dans la reprise d'instruction des dossiers « individuels » tant préexistants que déposés pendant la crise, laissant peu de place au dialogue nécessaire pour travailler avec les promoteurs dans la sérénité requise. »

Maire d'une ville de plus de 30 000 habitants dans les Yvelines

Pour retrouver l'intégralité de l'enquête :
https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2020/04/Résultats-du-questionnaire-relatif-à-linstruction-des-AU-VF.pdf

*Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période

Lutte contre l'isolement des personnes âgées

« Les maires ont été à leur manière des héros dans la réactivité et l'inventivité s'agissant des dispositifs qu'ils ont mis en place »

Issu de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), ancien président du Conseil Départemental de l'Essonne, ancien député, Jérôme Guedj veut faire des enjeux du vieillissement une priorité politique. En 1999, il lançait une campagne publicitaire intitulée « Rex et mamie » volontairement provocatrice pour alerter l'opinion sur la maltraitance des vieux. Après un livre en 2013 « Plaidoyer pour les vieux », il collabore au think tank « Matière grise » depuis 2018.

Tout comme la canicule de 2003 avait révélé la fragilité des personnes âgées, la crise sanitaire du COVID-19 a mis en lumière l'extrême vulnérabilité de nos anciens, puisque 78 % des victimes ont plus de 75 ans.

Dès le début du confinement, Jérôme Guedj alertait sur le risque pour les personnes âgées de *« mourir d'ennui et de solitude »*. Sa sensibilité aux enjeux du vieillissement a conduit Olivier Véran, ministre de la Santé, a lui confié le 24 mars dernier, une mission afin *« d'identifier les leviers permettant de combattre l'isolement des personnes âgées en période de confinement »* et de proposer et de coordonner *« un dispositif de mobilisation »*. Les 5 et 19 avril, Jérôme Guedj remettait deux rapports au ministre de la Santé. L'un consacré à un plan de mobilisation nationale d'urgence pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et fragiles isolées en période de confinement, et le second qui fixe les modalités destinées à permettre aux familles de rendre visite à leurs proches dans les Ephad.

Dans le cadre de sa mission, il a sollicité l'AMIF dont il salue la réactivité et il a bien voulu répondre à nos questions et partager ses préconisations avec les élus d'Ile-de-France.

Comment les maires ont-ils appréhendé la situation ?

En matière de lutte contre l'isolement les maires ont été, à leur manière, des héros dans la réactivité et l'inventivité s'agissant des dispositifs qu'ils ont mis en place. Quand la décision de confinement est arrivée, ils ont été les premiers à se poser la question concernant les personnes fragiles et notamment aux personnes âgées isolées. Ils ont eu le réflexe d'activer le registre canicule et de prendre leur téléphone pour appeler et faire appeler les personnes âgées. Et ce, avant même que le gouvernement ne le leur demande.

À cette occasion, ils se sont rendus compte que les registres canicule - sur lesquels on s'inscrit volontairement - étaient incomplets. J'ai eu des retours de certains maires qui ont fait preuve de débrouille pour compléter ce fichier, en utilisant par exemple celui des banquets seniors ou celui de ceux qui reçoivent les colis de Noël ou qui participent aux voyages seniors.

Il y a eu des maires encore plus inventifs en utilisant le fichier électoral d'où ils ont extrait les plus de 65-70 ans. Puis ils ont demandé aux agents municipaux confinés chez eux et sur la base du volontariat d'appeler régulièrement des personnes âgées. Dans une mairie en quelques heures, plus de 100 volontaires se sont manifestés et en une semaine, ils ont pu appeler plus de 4 000 personnes !

Les maires ont été inventifs pour aller à la rencontre de leurs administrés les plus fragiles et les plus isolés puis une fois que le contact a été établi et les besoin identifiés, ils ont improvisé des solutions, souvent à travers les CCAS ou la Croix Rouge.

Nathanael Mergui

« Les petits frères des pauvres estiment qu'Il y a 900 000 personnes âgées qui n'ont plus de relations avec des proches (familial, associatif, voisinage), dont 300 000 qui sont en situation de « mort sociale ». Ce sont des gens qui passent complètement sous les radars et ce sont eux qui m'inquiètent, d'autant que souvent, ils cumulent des situations de précarité économique. »

Je le redis, les maires ont très réactifs. Ils ont été des ensembliers dans la mesure où ils connaissent parfaitement leur tissu local et savent répondre précisément aux besoins. J'en ai vu faire appel à leur police municipale pour aller retirer de l'argent ou aller remettre un chèque à un commerçant.

Pourquoi la question du vieillissement va-t-elle devenir prégnante ?
La question de l'isolement était déjà présente mais elle va aller crescendo du fait de l'augmentation de la population vieillissante. C'est un sujet qui doit faire partie des priorités des politiques qu'elles soient locales, départementales ou nationales.

Pour faciliter cela, j'ai proposé la création d'une cellule de coopération de lutte contre l'isolement qui va donner lieu très concrètement à des dispositifs juridiques. Elle sera pilotée le plus souvent par le maire mais cela dépendra des terrains locaux, mais il faut un lieu où tous ceux qui ont des informations sur l'isolement des personnes

âgées puissent les partager et ce, afin de coordonner les réponses à mettre en place.

Votre démarche a donc vocation à perdurer après la crise ?

Tous les outils que je propose ont évidemment pour vocation à perdurer au-delà de la crise sanitaire que nous traversons. Il faut savoir que 80 % des personnes âgées de plus de 85 ans ne vont pas en maison de retraite donc l'objectif est qu'elles puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile. En temps normal, c'est déjà difficile mais période de confinement, c'est encore plus compliqué. D'où la nécessité de mettre en place tout un écosystème qui facilite le maintien à domicile. Cette cellule permettra aux services d'aide à domicile, aux départements, aux associations, aux bailleurs sociaux, de partager les informations en leur possession.

Dispose-t-on de tous les moyens juridiques pour mettre en œuvre ces outils ?

J'ai proposé l'utilisation d'un autre instrument qui sera mis en œuvre très concrètement, c'est le partage des fichiers dont disposent les départements qui versent des prestations telles que l'APA, (il y a 700 000 bénéficiaires de l'APA qui vivent à domicile en France) ou la prestation de compensation du handicap (300 000 personnes).

« C'est en pensant aux résidents des Ehpad que nous avons formulé ces recommandations. Elles ont servi de base à l'élaboration d'un protocole national. Il fallait urgemment alléger la contrainte sans risquer la santé des résidents.»

Ces fichiers sont de bonne qualité, qualifiés et à jour mais aujourd'hui juridiquement, il est interdit de les partager. C'est une aberration surtout en situation de crise. J'ai donc demandé une mesure d'urgence sanitaire sur ce sujet et le ministre de la Santé était d'accord lorsque je lui ai proposé. Cette proposition va être étudiée par des juristes et examinée si nécessaire par le Conseil d'État pour qu'in fine, les départements puissent transmettre directement des noms, prénoms, adresses, numéros de téléphone et ainsi attirer l'attention des villes sur la situation de telle ou telle personne. Sans pour autant révéler le type de prestation des bénéficiaires afin de respecter le secret.

Le partage d'information semble essentiel dans votre dispositif ?

Absolument. Toutes celles et ceux qui ont des données sur les personnes fragiles les partager afin que nous soyons nombreux à aller à leur rencontre. D'abord, cela permet au téléphone de sonner régulièrement. Vous n'imaginez pas la vie des personnes isolées. En temps normal, elles ont déjà peu de contacts avec les autres mais avec le confinement, c'est encore pire.

Shutterstock

Comment va s'organiser cette aide à la prise de conscience des enjeux de l'isolement ?

On parle beaucoup de puissance publique mais il ne faut pas oublier toute la générosité associative, notamment Voisins solidaires dont l'AMIF est partenaire !

Et cette lutte si elle s'organise d'abord dans les associations, il est important que l'on mette en place des outils facilitateurs. C'est pourquoi j'ai accepté cette mission, afin d'aider à structurer des politiques de lutte contre l'isolement parce qu'il n'y avait rien sur le sujet.

C'était du bricolage associatif qui ne

Shutterstock

fonctionnait que grâce à la bonne volonté des bénévoles ou les initiatives de maires.
J'espère que l'on va reconnaitre que c'est un sujet aussi important que les Ephad, les accueils de jour Alzheimer, la modernisation des services d'aide à domicile ou la baisse du reste à charge pour les familles ….
Ma hantise c'est de revivre ce que l'on a vécu au moment de la canicule quand on a ouvert les portes et que l'on a découvert que des gens étaient morts tout seuls chez eux parce que personne ne s'en était préoccupé.

Dans votre rapport, vous évoquez la possibilité de regrouper les personnes fragiles et isolées dans des hôtels, pouvez-vous détailler ?

Effectivement, dans le rapport, j'ai fait une proposition en ce sens qui est aussi un appel aux maires. Dans la période de confinement, ils ont certainement eu connaissance de personnes pour lesquelles il était intenable de maintenir un soutien à domicile de qualité dans la durée. Soit parce que leur habitat était insalubre, soit parce qu'ils étaient en grande précarité économique.
C'est pour cela que j'ai suggéré, sur la base du volontariat, de proposer pour ces personnes spécifiques, une sorte de mise à l'abri. C'est-à-dire de les sortir de leur habitat le temps de la crise et de les installer à l'hôtel ou dans des lieux d'hébergement tel que les internats des collèges qui n›étaient pas utilisés.
Ces hébergements seraient pris en charge. Ce dispositif aurait pour intérêt que ces personnes resteraient certes confinées mais dans une chambre ce qui leur offrirait de meilleures conditions sanitaires que des logements insalubres. On pourrait ainsi mutualiser tous les services, aide à domicile, soins infirmiers, portage des repas par la ville… tout en assurant une présence continue qui les rassurerait.
Il est plus simple de s'occuper de 10 personnes regroupées au même endroit plutôt qu'elles soient dispersées aux quatre coins de la ville.

Alors je cherche des maires qui pourraient mettre en place ce dispositif, parce que les élus ont un rôle d'ensemblier et ils ont la capacité d'entraîner et de coordonner les acteurs d'un territoire.

Avez-vous le sentiment d'avoir été entendu par le Gouvernement ?

J'ai été entendu très vite sur plusieurs sujets comme le numéro vert ou la reprise des visites dans les Ephad. En même temps que j'écrivais les propositions, je travaillais avec les cabinets ministériels ou les directions pour examiner leur mise en œuvre. Je suis une mouche du coche, je rédige des propositions mais il y en a qui sont plus complexes à mettre en œuvre que d'autres.

Plusieurs de vos propositions impliquent les maires, sont-ils vraiment au cœur de cette lutte contre l'isolement des personnes âgées ou fragiles ?

Il y a effectivement une proposition dont les maires doivent s'emparer, c'est la mise en place d'un plan d'action municipale pour la lutte contre l'isolement des personnes isolées. Je ne vais pas l'écrire à leur place mais nous avons fait un canevas avec les CCAS et le réseau « Villes amies des aînés ». Nous sommes partis des besoins de la personne isolée et nous avons regardé quel type de réponse apporter. Nous avons estimé 10 besoins sur une journée (manger, faire ses courses, se soigner…) et nous avons regardé les réponses qui existaient localement (numériques, associatives, municipales). L'Association des Maires Ruraux de France s'en est déjà emparée. Le principe, ce n'est surtout pas de dire que les solutions viennent d'en haut mais juste d'être un facilitateur parce que ceux qui s'adaptent et qui sont les plus inventifs, ce sont les maires ! ■

La vie très active de l'AMIF pendant le confinement

Plus de 1 000 participants aux visioconférences et aux webinaires de l'AMIF !

Dès le début du confinement, l'AMIF a adapté son organisation afin de continuer à accompagner les maires au quotidien dans cette période difficile et inédite. Il a fallu imaginer puis mettre en place une nouvelle organisation afin d'informer les maires en continu et toujours rester au plus près de leurs besoins. Grâce à la mobilisation des partenaires de l'Association, des visioconférences et des webinaires ont très rapidement pu être organisés avec succès. En effet, remplacer les habituelles réunions de commission en présentiel par des visioconférences a accru considérablement le nombre de participants. Ces nouveaux rendez-vous virtuels ont été particulièrement suivis, puisque le nombre de participants a en moyenne été de 100 personnes par visioconférence.

Depuis maintenant 3 mois, l'AMIF se vit en mode virtuel avec succès ! Afin de rester au plus près des élus locaux, il fallait imaginer des événements qui soient des occasions d'échanges pour nos partenaires et les élus. Il existe en effet de très nombreux sujets techniques liés au fonctionnement des collectivités pendant la gestion de crise qu'il est possible de traiter sous forme de webinaires.

Ainsi, **dès le 8 avril,** une première visioconférence de la commission finances/fiscalité avait lieu. Animée par les référents, Sophie Merchat, adjointe à Enghien-les-Bains (95) et Romain Colas, maire de Boussy-Saint-Antoine (91), elle a remporté un vif succès puisque près de 70 personnes se sont retrouvées dans une salle de conférence virtuelle afin d'échanger sur le thème de la gestion financière des communes pendant la crise sanitaire avec les partenaires de l'AMIF, CBG Territoires et Partenaires Finances Locales.

Quelques jours plus tard, l'AMIF était partenaire de la visioconférence organisée par le Centre Hubertine Auclert sur les violences conjugales pendant le confinement. Plus de 70 participants ont échangé autour de cette question, « comment les collectivités locales peuvent-elles agir contre les violences faites aux femmes pendant le confinement ? ». Il a été confirmé que les collectivités territoriales pouvaient agir de manière complémentaire au niveau local afin de renforcer l'information et les dispositifs d'aide accessibles pendant la période du confinement.

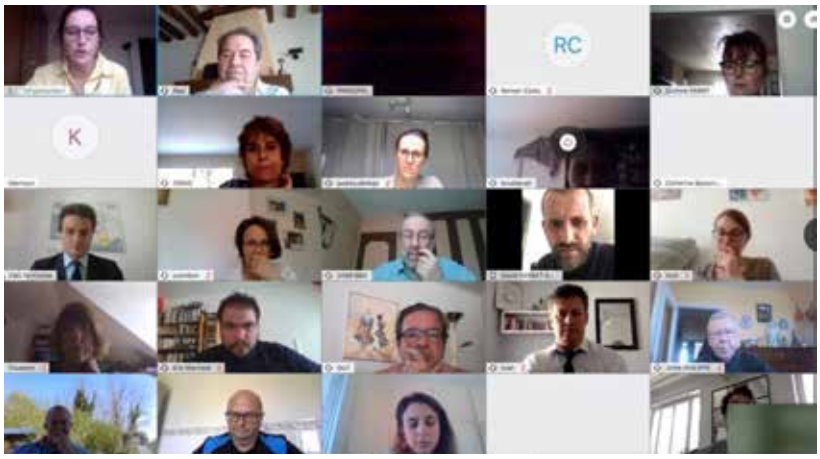
AMIF

La première visioconférence de l'AMIF portait sur la gestion financière des communes pendant la crise sanitaire.

Le 22 avril, l'AMIF et ses partenaires Partenaires Finances Locales et CBG Territoires proposaient une visioconférence sur le thème *« quelle stratégie adopter face aux risques financiers de la crise sanitaire dans ma commune ? »* avec à la clé pour les élus l'accès à un document de travail reprenant les principaux sujets abordés pendant la conférence. Le compte-rendu complet est disponible sur le site de l'AMIF.

Le jeudi 23 avril, il était question des pouvoirs de police du maire pendant l'état d'urgence sanitaire. À cette occasion, l'AMIF et son partenaire juridique le Cabinet Symchowicz Weissberg & Associés ont publié un vademecum intitulé « **COVID-19 et pouvoirs**

AMIF

Fréderic Sanaur, Président de l'Agence nationale du Sport, animait la visioconférence de la commission sport aux côtés du référent de l'AMIF, Raphael Praca. Gros succès pour cette réunion virtuelle qui a rassemblée 150 participants !

de police des maires «. Ce document est un dispositif d'accompagnement destiné à répondre aux questions des élus concernant les domaines relevant de la compétence des maires et dont l'exercice se trouve bouleversé en raison de la crise sanitaire. Il est disponible à cette adresse : https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2020/04/AMIF-Webinar-pouvoirs-de-police-Covid-27042020.pdf

Le 7 mai, l'AMIF organisait une visioconférence de sa commission sport animée par Raphaël Praca, référent de la Commission Sport et Frédéric Sanaur, Président de l'Agence Nationale du Sport. 150 participants se sont retrouvés pour échanger sur la thématique suivante : *« L'impact du covid-19 sur les associations sportives ».* L'enjeu de cette commission était d'établir les conditions de reprise des activités sportives et les aides à apporter aux associations sportives. Fredéric Sanaur a annoncé que le calendrier des versements des aides directes pour les projets sportifs fédéraux avait été avancé aux mois de juillet et août afin de constituer un apport de trésorerie et que la tenue de grands évènements n'était pas envisageable avant le mois d'août. Le compte-rendu de la visio conférence est disponible sur le site de l'AMIF.

Le 14 mai, nouvelle visio conférence de la commission finances avec les référents et les partenaires de l'AMIF, Adrien Serre, Consultant de Partenaires Finances Locales et Clément Bousquet, Fondateur de CBG Territoires. Cette visioconférence a réuni 70 participants qui ont échangé sur la thématique suivante : *« Points d'actualité sur la gestion financière de la crise sanitaire ».*

AMIF

70 participants pour la visioconférence de la commission finances et fiscalité. Ils ont échangé sur la thématique suivante : « Points d'actualité sur la gestion financière de la crise sanitaire ».

Le 26 mai, l'AMIF a participé au webinaire du Club des Collectivités pour l'Économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France. Une rencontre organisée conjointement avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) en Ile-de-France, le Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), avec le soutien de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et en partenariat avec le réseau Territoires, Environnement et développement durable en Ile-de-France (TEDDIF). Une centaine de participants s'est réunie autour de l'économie sociale et solidaire comme levier pour la transition écologique des territoires, plus que jamais en temps de crise.

Le 3 juin, le *« Droit électoral et fonctionnement des conseils municipaux et EPCI »* était au menu de la visioconférence de l'AMIF organisée en partenariat avec l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) et le cabinet d'avocats Symchowicz & Weissberg. Cet échange a réuni une trentaine de participants qui ont échangé sur cette thématique.

Le 4 juin, c'est l'AMIF Partenaires qui organisait une matinale en visioconférence sur la thématique de la télémédecine sur les territoires : *« Enjeux et perspectives pour les élus »*. Organisée en partenariat avec H4D, Kaissa et le témoignage de Claude Capillon, alors maire de Rosny-sous-Bois (93), une cinquante de participants ont débattu des différents domaines de l'e-santé : la télésanté comme nouvelle forme de consultation, la mise en place de cabines de télémédecines, les aides financières pour les collectivités…

Le 16 juin, l'AMIF organisait une visioconférence de sa commission Éducation avec les référentes Chantal Brault, 1re adjointe à Sceaux (92) et Inès de Marcillac, adjointe à Chatou (78). Réunion qui s'est déroulée en présence de Gilles Pécout, recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités. Près de 200 participants se sont réunis autour de *« La continuité pédagogique et l'organisation des 2S2C face à la crise sanitaire ».* ■

AGENDA
DE LA RENTRÉE 2020

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Amif
Partenaires

Soirée des 30 ans de l'AMIF / Cérémonie d'accueil des nouveaux élus

Mercredi 16 septembre 2020
à partir de 18h30

À la CCI Paris Ile-de-France
27, avenue de Friedland
75008 Paris

Présentation du guide
« Être maire, bien démarrer son mandat »
et de la concertation
« Demain, quand je serai maire ».

Speed meeting : Les maires à la rencontre de porteurs des expérimentations

Jeudi 8 octobre 2020
de 9h30 à 12h30

En visioconférence par
Cisco Webex Meeting

Région ileDeFrance
SOLARIMPULSE FOUNDATION
Systematic Paris Region Deep Tech Ecosystem
cap·digital
PARIS REGION BUSINESSClub

Trophée des communes pour la rénovation énergétique

Mercredi 18 novembre 2020
de 10h30 à 12h

À l'Institut Paris Région
15, rue Falguière
75015 Paris

Amif
Energies
AREC
RECIF
TROPHEE des communes

« Être maire, bien démarrer son mandat », le nouveau guide de l'AMIF pour accompagner les élus en début de mandature

Dans la continuité de sa mission consistant à accompagner au quotidien les élus d'Ile-de-France dans leurs mandats, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) a souhaité s'adresser aux maires nouvellement élus ou réélus en mettant à leur disposition un outil qui leur permette d'exercer au mieux leurs fonctions.

Au lendemain du second tour de ces élections municipales si particulières et alors que le monde traverse une crise dont nul ne sait sur quoi elle débouchera, il a semblé important à l'AMIF de proposer aux élus en début de mandature un guide qui réponde aux principales questions que l'on se pose en début de mandat.

Si être maire est une volonté et un honneur, c'est aussi une charge et une responsabilité. En zone urbaine comme dans nos campagnes, les maires sont de plus en plus sollicités et il est plus que jamais nécessaire qu'ils disposent d'une information qualifiée et sourcée.

Les questions que se posent ou qui sont posées aux nouveaux élus sont nombreuses et il n'est pas toujours facile de trouver le bon interlocuteur afin d'obtenir les bonnes réponses. **Ce guide a pour ambition d'apporter des réponses factuelles aux interrogations liées à la prise de fonction des nouveaux élus, et plus largement à offrir un support de référence à l'ensemble des élus.** Réponses qui tiennent compte de l'évolution du statut de l'élu suite aux récentes lois en la matière, et des contraintes temporaires pendant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, ce guide aborde trois grandes thématiques ; **le statut de l'élu** que la récente Loi dite « Engagement et Proximité » a fait évoluer afin de faciliter l'exercice de leur mandat à travers le renforcement des crédits d'heures pour les élus salariés, le droit à la formation ou encore la revalorisation des indemnités des maires et adjoints des communes de moins de 3 000 habitants.

Une deuxième thématique est consacrée **au rôle du maire comme agent de l'État et chef de l'administration communale.** Y sont notamment traités le renforcement des pouvoirs de police du maire, et la nouvelle obligation faite aux préfets et aux procureurs des départements de recevoir les maires afin de leur présenter leurs fonctions comme officier de police judiciaire et officier d'état civil.

Une troisième partie traite de **l'organisation du conseil municipal,** cette instance délibérative représente les habitants et a la charge de régler les affaires de la commune. Sont évoqués le contrôle de légalité, la charte de l'élu local qui doit être lue lors du conseil municipal d'installation, l'harmonisation des règles de désignation des délégués amenés à siéger dans les syndicats mixtes ouverts ou fermés, l'installation – à la demande des habitants – dans les communes de moins de 3 500 habitants d'un conseil consultatif.

Le guide *« Être maire, bien démarrer son mandat »* est l'illustration de la volonté de l'AMIF d'accompagner les maires au plus proche de leurs besoins. Il s'inscrit dans la continuité des nombreuses initiatives de l'AMIF, tels que les livres blancs sur le logement et sur la sécurité, le guide du citoyen dans la cité, ou les enquêtes sur les instructions d'autorisations d'urbanisme ou sur les coûts de la Covid19. ■

La commission Éducation au Parlement européen à Strasbourg

Dans le cadre de la commission Éducation de l'AMIF, une délégation d'élus (maires, adjoints au maire et conseillers municipaux) a été reçue au Parlement européen à Strasbourg par la députée européenne Laurence Farreng pour échanger sur les politiques éducatives européennes.

Les élues référentes, Chantal Brault et Inès de Marcillac, et une quinzaine d'élus franciliens ont échangé longuement avec les députés Laurence Farreng (Modem) et François-Xavier Bellamy (LR) sur le rôle de l'Europe en matière de politique éducative.

AMIF

AMIF

Arrivée de la délégation Éducation de l'AMIF au Parlement européen à Strasbourg.

« L'engagement des élus locaux est très fort et important surtout sur les questions que vous avez évoquées, l'éducation ou la jeunesse. Nous sommes allés plus loin, car c'est aussi de notre responsabilité et c'est également très important que cette idée européenne soit incluse dans tout ce que nous portons surtout pour la jeunesse et l'apprentissage au plus large. »
Chantal Brault, Première adjointe à Sceaux (92) et référente de la commission Éducation de l'AMIF

AMIF

Échanges entre les députés européens et la délégation Éducation de l'AMIF

« Les questions d'éducation et de culture, qui au sein du Parlement européen font partie de la même commission, sont deux sujets dont les compétences sont nationales. L'Europe a tout de même un rôle, qui est indiqué dans nos traités, d'appui, de coordination et d'impulsion sur ces sujets. ERASMUS est au cœur de ce qu'on peut construire ensemble. »
Laurence Farreng, députée européenne

AMIF

AMIF

Échanges avec les députés européens Laurence Farreng et François-Xavier Bellamy.

Au cours des discussions, les parlementaires ont rappelé que les politiques éducatives sont des compétences nationales. Toutefois, l'Europe a un rôle d'appui, de coordination et d'impulsion. Trois grands programmes européens éducatifs existent : **ERASMUS+** ; le **corps européen et solidaire** (qui permet de développer les projets de volontariat, de créer des associations d'insertion) ; et les programmes de co-production avec **Créatif Europe**, pour les projets culturels, et **Europa Cinémas**, pour les projets cinématographiques.
Les députés ont rappelé que le cœur du dispositif éducatif européen est *ERASMUS*, qui ne cesse de s'étendre. Au départ prévu uniquement pour l'enseignement supérieur, *ERASMUS+ 2020-2027* va intégrer une clause d'inclusion de tous les publics (les jeunes les plus éloignés de l'éducation pour des raisons sociales, migratoires ou d'un handicap) et s'étendre aux élèves du primaire et du secondaire ainsi que leurs enseignants.
En parallèle à *ERASMUS+*, un nouveau plan est en cours d'élaboration : les **centres d'excellence pour l'apprentissage**. Ce plan a pour objectif de créer des réseaux de mobilité pour les apprentis, harmoniser les plans scolaires (comme ce qui est fait dans les universités), et améliorer la relation avec les entreprises pour permettre aux apprentis d'effectuer des séjours à l'étranger.
Pour 2025, le Parlement Européen vise un espace européen d'éducation qui consiste à harmoniser davantage les systèmes éducatifs notamment dans la reconnaissance des diplômes et le développement des mobilités européennes (carte étudiante européenne). Tout en préservant la compétence nationale des États membres.

« Au niveau local, les élus ont une grande importance, puisque ce sont eux qui connaissent la réalité du terrain et que les députés européens ont besoin de leur ressenti et de leur attachement territorial pour établir des programmes ou des lois. »
François-Xavier Bellamy, Député européen

AMIF

La délégation de l'AMIF dans la Cour Louise Weiss.

AMIF

Hémicycle du Parlement européen à Strasbourg.

Les députés européens ont également souligné l'importance pour eux de rencontrer et d'échanger avec des élus locaux puisque ce sont eux qui connaissent la réalité du terrain et que la technicité de la loi ne leur permet pas d'être en lien permanent avec les territoires.

Les élus présents ont déploré le manque de communication de l'administration européenne sur les projets européens éducatifs (notamment d'ERASMUS+) et d'accompagnement dans la composition des dossiers européens. Effectivement, face à la complexité administrative, les élus font l'impasse sur ces mesures.
Ils se sont également accordés sur l'importance du jumelage entre les villes et ont même évoqué la possibilité d'intégrer, aux mandats des élus locaux, des délégations sur les relations internationales et européennes.

Après leurs échanges, la délégation a assisté à une partie des débats et des votes lors de la séance parlementaire, puis à la visite d'une partie du Parlement européen dont le parlamentarium Simone Veil. ■

Déconfinement des activités physiques et sportives (APS) en Ile-de-France

Lors du déconfinement des activités physiques et sportives (trois phases allant du 11 mai au 22 juin), le ministère des Sports a publié plusieurs protocoles sanitaires : reprise sportive ; sportifs de haut niveau et professionnels ; équipements sportifs ; accompagnement dans la reprise sportive ; et sports collectifs et de combat.

Ces protocoles ont été réalisés avec les fédérations sportives, l'ANDES, l'ANDIISS, l'INSEP, l'Agence nationale du Sport, CNOSF, CPSF et les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique. Ils ont pour objectif de faire des recommandations sanitaires pour accompagner les sportifs amateurs, de haut niveau ou professionnels ainsi que les gestionnaires d'établissements sportifs publics ou privés dans leur réouverture.

Concernant les mesures sanitaires, les pratiquants doivent respecter la distanciation physique (10 mètres pour les activités à deux, tel que le jogging, et de 4 m² en statique ou 2 m pour les activités dynamiques, comme le tennis). Les regroupements à 10 personnes maximum sont de rigueur. La pratique des sports de combat et collectifs est interdite, au vu des contacts. Toutefois, il leur ait permis de reprendre les entraînements techniques et préparations physiques sans contact. La pratique compétitive des autres sports est autorisée tant qu'elle respecte les protocoles.

Tout au long de la gestion de la crise sanitaire, l'AMIF a été fortement mobilisée sur ce sujet

D'une part, en organisant lors du confinement, une visioconférence en présence de Frédéric Sanaur, Directeur général de l'Agence Nationale du Sport (ANS), sur la reprise progressive du sport et aussi sur les moyens financiers pour venir en aide aux associations, clubs ou fédérations sportives.

Puis, d'autre part, en participant activement aux réunions du groupe de travail « *Activités physiques et sportives* » piloté par la Préfecture de Région Ile-de-France. Lors de ces groupes de travail, l'AMIF, via le référent de la commission sport Raphaël Praca (Le Pecq), a remonté les problématiques et réalités de terrain : réouverture des piscines et des établissements sportifs, reprise des activités sportives dès les vacances d'été, coût financier pour l'entretien des établissements sportifs, mise en œuvre des protocoles sanitaires, etc.

Lors du déploiement du dispositif dit des « 2S2C », l'Association des Maires d'Ile-de-France a fait part au groupe de travail des inquiétudes des élus quant à la mise en œuvre des activités sportives, notamment sur le fait que les moyens financiers n'étaient pas suffisants.

Enfin, l'AMIF est restée au contact des maires et des élus en charge du sport en leur transmettant très régulièrement les guides sanitaires actualisés et les instructions ministérielles. ■

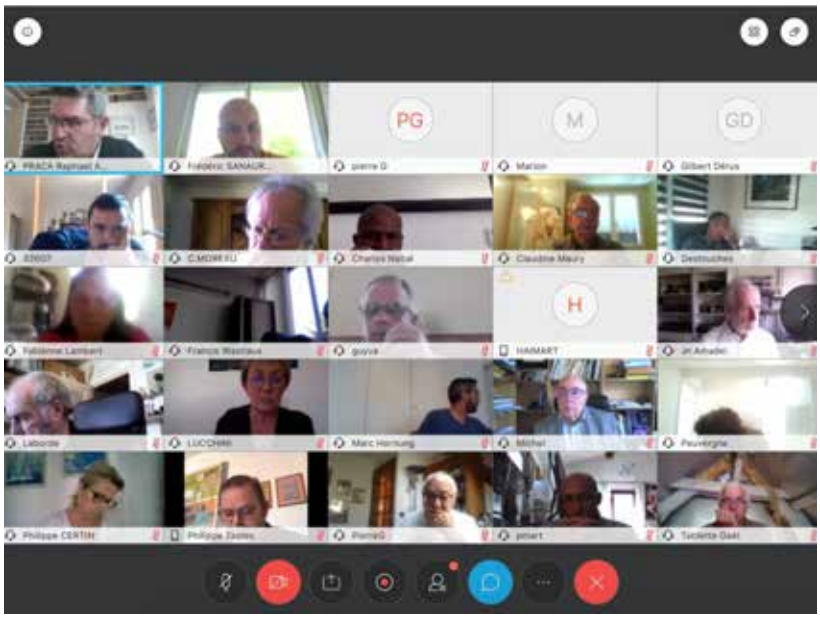

Amif

Benoît Dufour, Directeur de L'ATELIER DU COURRIER de Nanterre.

Opérateur postal alternatif autorisé ARCEP, l'Atelier du Courrier est une entreprise adaptée agréé fondée en mars 2013 par Karoline et Jean-Michel Kampf. L'entreprise qui compte trois sites à Nanterre, Saint-Malo et Troyes s'installera à Lyon en 2020.

Sa vocation : créer de l'activité, des emplois dédiés aux travailleurs en situation de handicap. Son métier : la prestation de services postaux (en partenariat avec La Poste) et le traitement de documents destinés au courrier.
Avec une offre transversale, l'Atelier du Courrier compte parmi les experts français de l'affranchissement économique ou massification :

Solipost
- Affranchissement économique ou Massification ;
- Optimisation des adresses manuscrites.

Solidoc
- Courrier hybride ;
- GED (Gestion Électronique de Documents) ;
- Service courrier entrant.

Vertueux, social, solidaire, gagnant-gagnant, c'est le modèle économique de la massification.
Collecté tous les jours, trié à la main, affranchi et massifié par nos collaborateurs en situation de handicap, le courrier est déposé à La Poste à J. Regroupés par catégories, tranches de poids et formats, les plis éligibles sont affranchis aux tarifs industriels de La Poste, permettant ainsi de diviser par deux la facture d'affranchissement de nos clients (moyenne constatée). Fondée sur l'économie générée par le travail de nos équipes, notre rémunération est proportionnelle à nos performances. 50 % d'économie reste dans la caisse de nos clients, 50 % financent la prestation de massification. ■

Pour en savoir plus :
https://www.atelierducourrier.fr

Marie Knittel, Responsable du Droit Public Immobilier chez LACOURTE & ASSOCIÉS.

Une entreprise notariale dynamique

Lacourte & Associés, qui a fêté ses 45 ans en 2018, compte une centaine de collaborateurs - dont six notaires associés et une vingtaine de notaires salariés - travaillant au sein de quatre pôles d'expertise : Patrimoine, Immobilier institutionnel, Financement et Immobilier privé.
Fin 2018, l'entité devient une société pluriprofessionnelles d'exercice de notaires et d'avocats. En 2019, elle s'agrandit autour d'une marque commune : Lacourte Groupe ; permettant la création de services augmentés pour le client.

Une équipe dédiée aux personnes publiques

Une des particularités de l'entreprise est d'avoir développé une partie de son activité au service des personnes publiques au sein du pôle immobilier institutionnel.

Un référent en droit public immobilier au service des collectivités locales

Marie Knittel, responsable du pôle droit public immobilier, a suivi un parcours professionnel de plus de dix ans au service des personnes publiques, notamment en travaillant dans un organisme de consultation juridique à destination des personnes publiques. Elle met sa connaissance pratique des thématiques publiques au service des clients personnes publiques (État, collectivités, établissements publics) dans les domaines variés comme le droit de la commande publique, l'urbanisme ou la propriété publique.

L'étude souhaite soutenir les collectivités installées ou nouvellement élues, en amont et en aval du processus rédactionnel nécessaire à la concrétisation de leurs projets, pour un service global. ■

25 ans CARRERE

Fort de la complémentarité de ses expertises d'investisseur, de promoteur et de gestionnaire, Carrere imagine et conçoit des projets urbains d'envergure et sur-mesure, au service des collectivités et de leurs usagers. Cette double position de visionnaire et de chef d'orchestre au service des métropoles lui donne une responsabilité particulière dans la création de la ville de demain. Carrere nourrit ainsi avec les collectivités locales, une réflexion commune sur l'avenir de la ville et agit en partenaire d'intérêt général.

Créateur de mixité sociale
Soucieux de permettre au plus grand nombre d'occuper un logement correspondant à ses besoins et à son budget, Carrere conçoit une variété de biens à destination de propriétaires et locataires qui cohabitent harmonieusement.

Créateur de vie de quartier
Au travers de son concept « Cœur Marchand », Carrere propose une offre complémentaire et diversifiée pour la création et le pilotage des commerces et services de proximité. Enjeux majeurs du développement des villes, ils contribuent au dynamisme et à l'attractivité des quartiers.

Acteur du développement économique
Pour répondre aux besoins des villes et accompagner l'aménagement de nouvelles zones urbaines, Carrere propose son expertise en matière de promotion de bureaux, de locaux d'activités et d'entrepôts.

Laurent Asty, Directeur Régional Île-de-France Carrere

Nos chiffres clés 2019
- 25 ans d'existence,
- 7 antennes régionales,
- 200 M€ CA Pôle Immobilier Résidentiel (2018),
- 20 M€ CA Pôle Immobilier d'Entreprise (2018),
- 40 M€ d'actif patrimonial,
- 20 000 m² d'immobilier d'entreprise développés,
- 636 logements mis en chantier,
- 724 lots livrés. ■

En savoir plus sur : https://www.carrere-promotion.com

H4D Health for Development

H4D, l'expert de la télémédecine clinique

H4D a été fondée en 2008 par le Docteur Franck Baudino pour développer la Consult Station®, le premier cabinet médical connecté de proximité. Ce cabinet de télémédecine est une solution unique, performante et sure qui réunit l'ensemble des instruments de mesure et d'investigation nécessaires à la prise en charge des patients, le tout en visioconférence. C'est aujourd'hui la seule solution de télémédecine qui permette au médecin de réaliser à distance un examen clinique, poser un diagnostic, et délivrer si nécessaire une ordonnance, directement imprimée dans la cabine. La société H4D met cette technologie à disposition des collectivités locales pour créer un point d'accès aux soins dans toutes les communes et dans tous les bâtiments publics grâce à la Consult Station®.

En s'appuyant sur sa technologie propriétaire et certifiée, sur son expertise organisationnelle et un plateau de médecins spécifiquement formés à la pratique télémédicale, H4D propose un service complet d'accès aux soins et de prévention à destination des patients en demande, quel que soit le contexte. Un soin particulier est apporté au protocole d'hygiène de la solution, partie intégrante de la certification de H4D.

Franck Baudino Médecin, Président et Fondateur d'H4D

H4D a réalisé plusieurs milliers de téléconsultations et de bilans autonomes dans les entreprises, les collectivités territoriales et les établissements de soins.
En Ile-de-France, les collectivités qui ont fait le choix de H4D incluent les villes de Mennecy (91), du Plessis-Robinson (92), de Rosny-sous-Bois (93)... Autant de villes que nous aidons à relever le défi de la désertification médicale francilienne et à répondre dès aujourd'hui aux attentes renouvelées des citoyens en termes d'accès aux soins et à la prévention. ■

En savoir plus : https://www.h4d.com/

www.salon-amif.fr

PARC DES EXPOSITIONS
PARIS NORD VILLEPINTE

SALON DE L'**AMIF** 2021

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

9 - 10 JUIN 2021

Pour tout renseignement :
commercial@pgorganisation.fr

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

PASSER SES COMMANDES À L'UGAP,
C'EST L'ASSURANCE
D'UN ACHAT PERFORMANT
ET RESPONSABLE.

L'UGAP, acteur public au service de l'intérêt général, s'appuie sur les PME et soutient les politiques publiques. C'est la seule centrale d'achat public labellisée « Relations fournisseurs et achats responsables ».
ugap.fr

Produits non contractuels – Conception et réalisation : **HAVAS PARIS** – Crédits photo : Getty Images – 2020

RELATIONS FOURNISSEURS & ACHATS RESPONSABLES
LABEL

Décerné en 2019.

L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE
Proche, utile, innovant

UGAP